

Actes du 19^e colloque de l'AQPC

RASSEMBLER NOS FORCES



10D 71

La participation du personnel enseignant à l'élaboration
locale et à la mise en œuvre d'un programme

Table ronde

France CÔTÉ	p. 1
Claude LAFLÈCHE	
Serge PALLASCIO	
Jacynthe LORTIE	p. 2
Interventions des participants	p. 4



LA PARTICIPATION DU PERSONNEL ENSEIGNANT À L'ÉLABORATION LOCALE ET À LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME

Intervention de France CÔTÉ
Professeure en Réadaptation physique
Collège Marie-Victorin

Le personnel enseignant a beaucoup à gagner à s'investir dans le processus d'élaboration d'un programme. **Pourquoi s'engager ? Pourquoi s'impliquer ?** J'ai retenu trois raisons qui m'apparaissent importantes.

- Il faut s'impliquer parce que nous nous préoccupons du devenir de l'étudiant. L'étudiant est au cœur de cette démarche. Il ne faut pas perdre de vue que nos efforts sont dirigés à lui assurer un programme de qualité, cohérent, qui colle à la réalité qui l'attend sur le marché du travail et qui lui permette de se développer pour devenir compétent.
- En nous impliquant, nous avons le privilège de donner une couleur locale à notre programme. Au collège Marie-Victorin, l'élaboration d'un profil de sortie est une des étapes importantes dans l'élaboration d'un nouveau programme. Lorsque nous précisons le profil de notre finissant, nous respectons entièrement les exigences ministérielles mais en plus nous lui donnons notre couleur, en tenant compte de nos valeurs. Ce travail se fait en concertation avec l'équipe départementale, ce qui permet à chacun de s'approprier les compétences émises par le Ministère, et de clarifier la cible vers laquelle nous nous orientons.
- Troisièmement, s'engager dans une telle démarche a des retombées sur nous-mêmes. Le voile obscur qui planait initialement sur l'approche par compétences se retire progressivement. Nous en ressortons enrichis, avec une meilleure compréhension du concept de la compétence. Ça s'appelle de la formation sur mesure.

Quelles satisfactions peut-on retirer d'une telle expérience ?

Tout ce travail, vous l'aurez deviné, représente un beau défi. Relever un défi est en soi source de satisfaction. Toutefois, la source fondamentale de satisfaction se situe dans la cohérence et les liens qui tissent la toile de fond du nouveau programme. Lors de l'élaboration d'un nouveau programme par compétences, chaque collège fait ses propres plans, choisit un parcours et établit des liens entre les cours pour qu'une synergie s'installe et que tout au long de la formation l'étudiant progresse dans sa maîtrise des compétences. En ayant au cœur de nos préoccupations ce souci de créer des liens entre les cours, nous aidons les étudiants à saisir le sens de leur formation. Le

sens est le premier pas vers l'intégration des apprentissages.

Pour les enseignants, le défi d'établir et de nommer les liens entre les nouveaux cours est un travail de taille. Il faut enlever notre chapeau de « prof » et cesser de voir uniquement « notre » cours pour partager un chapeau programme avec nos collègues et nous approprier l'ensemble de la formation. Il en ressort des idées pédagogiques d'une grande richesse et d'une grande cohérence.

Quelles ont été les difficultés rencontrées ?

Le manque de temps ! Nous sommes bousculés par certaines contraintes administratives qui nous demandent par exemple de fournir une grille de cours pour inscrire les nouveaux étudiants des mois à l'avance alors que le processus d'élaboration n'est pas encore complété. Nous devons précipiter certaines de nos réflexions, en suspendre d'autres et faire certaines acrobaties pour y arriver. Résultat : nous avons eu à sacrifier certains échanges, notamment avec les disciplines contributives. Au rythme avec lequel nous avons dû procéder, il a été difficile de les impliquer dans certaines de nos décisions. Bien que des groupes de concertation et des comités de validation aient été formés, la fréquence de ces rencontres a été insuffisante pour faciliter vraiment l'harmonie. Il y a eu de la tension et de l'anxiété. Heureusement, les échanges se poursuivent alors que le nouveau programme roule.

Quelles recommandations formuler pour l'avenir ?

La liste de recommandations pourrait être longue. Avoir du temps, avoir des ressources, avoir de la formation, etc. Toutefois, le contexte étant ce qu'il est, je pense qu'il est irréaliste de s'attendre à déposer un projet parfait. Les réflexions peuvent difficilement être toutes complétées avant le jour 1 de l'implantation. Il faut peaufiner le travail dans les mois et les années qui suivent l'implantation.

Si on voulait vraiment se surpasser, on réfléchirait du même coup aux passerelles à établir avec la formation générale. C'est utopique, je le sais... Nous avons déjà un travail colossal à élaborer la formation spécifique, je le sais... Mais avouez que ce serait génial !

Intervention de Jacinthe LORTIE
Professeure en Techniques d'hygiène dentaire
Collège de Maisonneuve

Notre aventure, comme celle de bien d'autres, a commencé par une analyse de situation de travail réalisée en collaboration avec l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec. Situons un peu le contexte : la dernière révision de programme datait de 1983, son implantation de 1985. Au fil des ans, le rôle de l'hygiéniste dentaire, qu'elle œuvre en cabinet privé ou en santé communautaire, s'est modifié. Il fallait donc réajuster le tir pour répondre aux exigences du marché du travail.

Avant d'aborder le processus d'élaboration du programme, les membres de notre département ont suivi des cours PERFORMA préparatoires. Soulignons ici que tous les membres de notre département ont été impliqués dans la démarche d'élaboration du nouveau programme. Un dégrèvement de 0.5/année a été accordé, mais toutes les décisions ont été discutées et entérinées par l'assemblée départementale. Même si notre engagement dans le processus était imposé, la ministre nous ayant fait parvenir les compétences avec une directive, nous avons décidé de nous impliquer pleinement pour deux raisons :

- la possibilité de revoir notre programme en place depuis 1985 ;
- éviter la duplication de notions enseignées à l'intérieur de différents cours par un arrimage sérieux.

Je vous propose maintenant le calendrier des opérations que nous avons respecté lors du processus. Cet échéancier nous avait été proposé par M. Ulric Aylwin, alors répondant local du programme PERFORMA du Collège.

- 3 juillet 1996 : réception par la direction du Collège des compétences approuvées par la ministre.
- 1. 26 août 1996 :
Appropriation du contenu des documents se rapportant au nouveau programme.
- 2. 6 septembre 1996 :
Rédaction des orientations (profil de sortie et visées éducatives incluant la formation fondamentale).
- 3. 13 septembre 1996 :
Consultation du Comité de programme sur les orientations.
- 4. 20 septembre 1996 :
Consultation de la Commission des études sur les orientations et information aux départements concernés par l'attribution des cours.

- 5. 24 septembre 1996 :
Consultation du Comité consultatif².
- 6. 1^{er} novembre 1996 :
Traduction des compétences dans une liste provisoire de cours avec la pondération de chacun ;
Élaboration d'un projet de logigramme ;
Début d'élaboration de l'épreuve synthèse de programme ;
Début d'élaboration du devis d'implantation ;
Appel d'offres pour l'attribution des cours aux disciplines.
- 7. 8 novembre 1996 :
Consultation du Comité de Programme sur les cours et le logigramme ;
Début de rédaction des plans cadres abrégés.
- 8. 15 novembre 1996 :
Dépôt, par les disciplines, des projets d'attribution de cours.
- 9. 29 novembre 1996 :
Attribution des cours par le C.E.P. aux disciplines concernées ;
Production du devis.
- 10. 6 décembre 1996 :
Consultation du C.P. sur l'attribution des cours, le logigramme, l'épreuve synthèse et le devis ;
Production des plans cadres abrégés.
- 11. 11 décembre 1996 :
Consultation des milieux.
- 12. 19 décembre 1996 :
Consultation du C.P. sur les plans cadres et sur l'ensemble.
- 13. 10 janvier 1997 :
Description du programme pour l'annuaire des cours, y compris la description de l'épreuve synthèse de programme.
- 14. 17 janvier 1997 :
Avis et approbation de la D.E. et de la C.E. sur le programme.
- 15. 31 janvier 1997 :
Approbation par le C.A.
- 16. 7 mars 1997 :
Production de la version élaborée des plans cadres et consultation du C.P. et de la C.E.
- 17. 23 mai 1997 :
Production des plans de cours.

Note : Plusieurs opérations ont été effectuées en même temps, par exemple, la 6 commence dès après la 2.

¹ La grande majorité des hygiénistes dentaires étant de sexe féminin, le féminin est ici employé.

² Notre Comité consultatif regroupe des professionnels œuvrant dans le domaine dentaire. Ce comité représente le marché du travail et est rencontré de façon régulière.

Voyons maintenant quelles difficultés ont été rencontrées :

1. Le nombre d'unités de l'ancien et du nouveau programme est le même, mais nous devons intégrer une nouvelle compétence.
2. Le programme est à impact zéro, comme nos ratios théorie/ laboratoires/ stages différent, nous devons arriver à partager les unités sans engendrer de création de postes.
3. Avec une compétence supplémentaire et un nombre d'unités non augmentées, il devenait évident que toutes les disciplines ne pourraient conserver le même nombre d'heures, que les cours enseignés par les disciplines contributives devraient être modifiés, ce qui a entraîné de nombreuses discussions entre les départements concernés.
4. Un des principes appris lors de notre formation était le suivant : une compétence - un cours, or force fût de nous rendre compte que ce principe serait difficilement applicable dans notre cas. Dans les faits, les derniers stages permettent l'intégration de toutes les compétences sauf une (que ce soit le stage clinique ou le stage en santé communautaire).
5. Une norme voulant que chacun des cours ait au minimum 45 heures rend difficile le découpage des nouveaux cours.
6. La rédaction des plans cadres abrégés a demandé un examen approfondi des éléments de compétences et des critères de performance afin de s'assurer que rien n'avait été oublié.
7. Lors de la rédaction des plans cadres abrégés nous avons dû déterminer ce qui serait acquisition, application et transfert des connaissances, ce qui impliquait déjà à ce moment une vue d'ensemble du nouveau programme.

Monet, après l'opération d'une cataracte effectuée au seuil de sa vie, voulut refaire certaines de ses toiles parce qu'ayant expérimenté la variation de la perception des couleurs. Pour notre part, après chaque année d'implantation du nouveau programme, à la lumière de l'expérimentation, nous avons aussi pu constater des variations de couleur. Il a donc fallu revoir le contenu de nos plans cadres (qui avaient été présentés au départ comme documents de travail) et par conséquent procéder à l'arrimage des cours, ceci afin que nos étudiants profitent au maximum de notre démarche.

Soulignons que pour l'évaluation de l'implantation des deux premières années, nous avons bénéficié de dégrèvements de 0.25/année, dégrèvement important pour le réajustement. Au moment d'écrire ces lignes, nous savons que pour la troisième année d'implantation, aucun dégrèvement ne sera accordé.

En terminant, si j'avais quelques suggestions à faire, elles prendraient la forme de questions à se poser à l'aube de l'élaboration d'un nouveau programme.

- Existe-t-il une certaine uniformité dans les différents collèges ?
- Y a-t-il des lignes directrices émises par la direction des études ?
- Comprend-on bien quelles sont les demandes de la direction des études ?
- Existe-t-il à l'intérieur de votre collège, certains programmes ayant fait l'objet d'une restructuration et peut-on les consulter ?
- A-t-on mis sur pied un processus uniforme d'élaboration ?
- Peut-on en faire une démarche départementale (ce qui me semble essentiel parce que chacun des contenus de cours doit s'arrimer aux autres) ?

Interventions des participants

En s'adressant à tous les conférenciers, un participant leur demande si après avoir passé à travers tout le processus, ils ont l'impression de bien posséder l'approche par compétences. Selon un conférencier, c'est sa participation au processus d'élaboration de programme qui lui a permis de mieux comprendre l'approche par compétences et son impact sur l'apprentissage des élèves. C'est en jonglant avec ces notions qu'elles se clarifient progressivement de manière à donner du sens à la réforme en cours. Un intervenant rajoute qu'il éprouve lui aussi de la difficulté à définir de manière claire et précise l'approche par compétences. Cependant, le processus d'élaboration est un moyen qui leur a permis de discuter afin de définir ce qu'ils voulaient au niveau de l'évaluation et de rédiger des plans cadres plus précis qu'auparavant.

Un autre participant se dit maintenant rassuré. Jusqu'à aujourd'hui il avait des doutes concernant le fait d'être sur la bonne voie dans l'élaboration de son programme. Sa participation aux tables rondes lui permet d'entendre différentes expériences et de les comparer avec la sienne.

Un enseignant ayant 25 ans d'expérience explique que les travaux sur leur programme se concrétiseront dans les plans de cours et leur mise en pratique dès le mois d'août. Il exprime cependant le souhait que le langage et tous les concepts véhiculés par l'approche par compétences aient une viabilité plus longue que par le passé. Selon lui, de nouvelles modes et une nouvelle génération de fonctionnaires apportent un nouveau langage à tous les cinq ans au ministère de l'Éducation. L'appropriation des concepts et du langage n'est pas facile et le manque de soutien est présent dans le réseau : les conseillers pédagogiques n'en savent pas plus que les enseignants et il est difficile d'obtenir de l'information en téléphonant au MEQ.

Un intervenant demande aux invités : « *Que contiennent vos plans cadres ?* » Le conférencier du Collège Marie-Victorin explique l'utilité du plan cadre. Supposons que tous les professeurs du programme quittent et qu'il y a engagement, que se passerait-il ? On remettrait au nouveau professeur le plan cadre avec lequel il pourra rebâtir un cours respectant l'esprit défini lors de l'élaboration du programme. Dans le plan cadre, les balises permettent de guider l'enseignant dans l'organisation de son plan de cours sans pour autant l'emprisonner. Dans son collège, le plan cadre contient les éléments suivants :

- Titre du cours ;
- La place du cours dans la séquence des cours du programme ;
- Les préalables relatifs et absolus ;
- La part spécifique du cours à la compétence globale visée par le programme ;
- Les éléments de compétences à atteindre dans ce cours ;
- La contribution du cours à la formation fondamentale (quelques-uns des cinq savoirs) ;
- L'objectif terminal du cours ;
- Les contenus (savoir, savoir-faire et les attitudes) ;
- La méthodologie ;
- L'évaluation. Les informations demeurent générales. Par exemple on dira qu'il y a une évaluation sommative après chacun des blocs ou encore qu'il faut avoir obtenu 60 % en laboratoire et 60 % en théorie ;
- La médiagraphie.

Au Collège de Limoilou, en Arts et Lettres, le plan cadre est un guide, mais il est aussi prescriptif. Si on le compare au modèle passé, le plan cadre se situe entre le Cahier d'enseignement collégial et les plans de cours. C'est un document de 3-4 pages maximum. L'interprétation du devis ministériel fut difficile mais des solutions visant la précision et la clarification ont été trouvées. Une troisième colonne a été rajoutée pour baliser les critères de performance. Des recommandations ou des balises ont donc été introduites dans les plans cadres. Par exemple, pour les cours « Courants artistiques et littéraires 1 et 2 », on y précise pour chacun :

- les époques étudiées ;
- les courants artistiques et littéraires qui seront abordés ;
- l'identification du contenu du domaine artistique (peinture, architecture, etc.) ;
- que les domaines des arts et des lettres doivent être étudiés de façon équivalente.

On peut y préciser aussi que l'évaluation finale est une épreuve écrite de 750 mots et que chaque évaluation sommative est précédée d'une évaluation formative de la compétence.

Le même intervenant pose une deuxième question aux personnes-ressources : « *Qui vérifie les plans cadres ?* » Au Collège Marie-Victorin les plans cadres sont présentés au département et comités de programmes et ils sont par la suite approuvés par la Commission des études. Au Collège de Bois-de-Boulogne, l'activité d'intégration et le plan cadre sont élaborés par les quatre disciplines. C'est donc le programme des Sciences de la nature qui approuve les plans-cadres de physique, chimie, etc. et vice-versa. Il y a huit enseignants qui travaillent autour de la table. Il y a aussi le conseiller pédagogique qui évalue les plans cadres à l'aide de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages et une mise à jour se fait régulièrement.